



Numéro
12-2020

Nombre de
Membres
En Exercice :
16

Nombre de
Membres
Présents :
11

Nombre de
Membres
Votants :
11
Date de la
convocation
17 novembre
2020

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

**OBJET : Entrée du Centre des Monuments Nationaux CMN
au Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne**

L'an Deux Mille vingt, le mercredi 25 novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Arnaud ALBAREL, Cathy FLOUTARD, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Magali ARNAUD

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC (suppléée par Arnaud ALBAREL), Régis BANQUET, Sébastien PLA, Didier CODORNIOU (supplée Cathy FLOUTARD), Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Par délibération numéro 07/2018, le Conseil Syndical s'est prononcé favorablement pour l'entrée du CMN au Syndicat Mixte sous réserve d'approfondir les conditions d'intégration, dont notamment les conditions financières.

IL est porté à connaissance de l'Assemblée que le CMN a délibéré favorablement pour intégrer le syndicat mixte dans les mêmes conditions financières que les membres actuels et avec les mêmes droits. IL a été notifié de la même manière les principes de représentation au sein de ce même conseil.

Après avoir pris connaissance de ces informations, les membres du conseil sont amenés à délibérer sur le principe définitif d'intégration et le calendrier.

Après lecture faite, du courrier du Président du Centre des Monuments Nationaux M. BELAVAL, argumentants les raisons d'intégration au Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne .

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur Président,

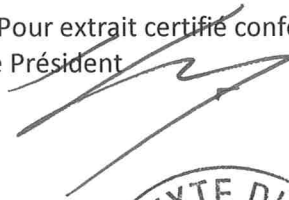
- Adopte l'intégration du Centre des Monuments Nationaux dans les conditions qui seront définies et finalisées dans le projet de statut Art. 11- Dispositions financières.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Publication par affichage le :
Le Président

